



AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général
et secrétaire-trésorier de la MRC, QUE :**

Le **21 novembre 2018**, le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté son calendrier des séances conformément aux articles 148 et 148.01 du Code Municipal, Résolution #2018-11-200.

Le 18 septembre 2019, au terme de la résolution 2019-09-171, il a été convenu par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville que :

- La séance du conseil de la MRC qui était prévue le mercredi 16 octobre 2019 à 15h30 à la salle du conseil de la MRC, sise au 201, boul. du Curé-Labelle, bureau 304 à Sainte-Thérèse, **se tiendra plutôt à la salle Exécutive de l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion** sise au 375, boul. Adolphe Chapleau, à Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.1 du Code municipal.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, CE DIX-HUITIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF



Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier